



Changement de prénom

Par Vir09

Bonjour,

Je suis entrain de constituer un dossier de changement prénom.

Cela fait depuis l'enfance que je ne supporte plus mon prénom de naissance, Virginie, suite à un traumatisme, à caractère sexuel.

Mon agresseur a utilisé l'étymologie de mon prénom à l'époque pour m'humilier ...

Depuis l'enfance, je demande donc d'être appelée Vir

.Je sais bien que cela peut être apparenté à un surnom mais c'est ainsi que je me présente, sans me justifier donc c'est devenu un prénom à part entière aux yeux de mon entourage.

J'ai pu lire que les prénoms à consonance de " surnom " pouvait être un frein...

Et à la fois, je ne me vois pas inventer un autre prénom dans lequel je ne me reconnaitrais pas. Cela fait quasiment 20 ans que mon entourage me nomme " Vir "

Qu'en pensez-vous ?

Merci pour votre aide

Par Isadore

Bonjour,

Vous ne risquez rien à déposer une demande accompagnée d'attestations de vos proches, la procédure étant gratuite.

"Vir" est un prénom qui existe en Inde et qui veut dire, je crois, "brave, courageux". Il me semble que c'est un prénom masculin, mais il n'est pas forcément utile de préciser ce détail

Et ce n'est pas pire que beaucoup de prénoms inventés chaque année par les parents.

Si votre demande échoue, faites-vous aider d'un avocat pour le recours.

Par Vir09

Merci pour votre réponse rassurante !

J'avais aussi en tête les mêmes arguments, concernant tous ces prénoms inventés chaque année... effectivement ce n'est pas pire ! Et surtout... ma demande n'est pas de me marginaliser, bien au contraire !

Merci pour la rapidité de votre réponse,

Belle soirée à vous

Vir

Par Alisier

Bonjour,

Pour que vous connaissiez la signification du prénom que vous envisagez :

vir: « homme, mâle » et « mari, époux »

Voir entre autres, le dictionnaire de l'Académie française :

[url=https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9V0917#:~:text=Emprunt%C3%A9%20du%20latin%20virilis%2C%20%C2%AB%20de,et%20%C2%AB%20mari%2C%20%C3%A9poux%20%C2%BB.]https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9V0917#:~:text=Emprunt%C3%A9%20du%20latin%20virilis%2C%20%C2%AB%20de,et%20%C2%AB%20mar

i%2C%20%C3%A9poux%20%C2%BB.[/url]

ou bien le CNRTL:

[url=http://www.cnrtl.fr/etymologie/viril]http://www.cnrtl.fr/etymologie/viril[/url]

Cela pourrait vous être objecté.

Par Vir09

Je vous remercie pour votre réponse.

Pour moi cela ne pose pas de soucis car je n'ai pas d'histoire rattachée au prénom de Vir " si ce n' est celle de ma nouvelle vie ,et c'est du coup très positif pour moi.de plus ,je n' ai pas de problématique avec l'étymologie car je me sens très femme...

Vous pensez vraiment que l'étymologie puisse donner lieu a un refus ? Avez-vous déjà rencontré des cas similaires?

Dans la lettre que j'ai formulé, j'ai précisé que si le prénom de Vir pouvait être interprété comme un diminutif et pouvait être un frein sur le plan légal ,je ne suis pas fermée au fait de rajouter un A, pour qu'il devienne " Vira "cela ne m'empêchant pas de continuer à être appelée Vir par mon entourage.

Ce qui est important pour moi c'est que mon prénom d'origine disparaisse,avec le traumatisme lié,mais je ne compte pas pour autant choisir un prenom qui ne m'est tout a fait étranger ...

J'ai donc écrit cette possibilité dans ma lettre de témoignage, mais au niveau du CERFA ,j'ai écrit " Vir"car il n'y a qu'une option, et que les témoignages de mes proches et preuves diverses sont écrites a ce prénom ...

Qu'en pensez vous ?

Je souhaite vraiment mettre toutes les chances de mon côté, je vivrai mal un refus...

Est il possible,au niveau du CERFA,dans la case ou l'on doit renseigner les prénoms ,d'écrire donc deux choix :

* 1er prénom : Vir/ Vira

Merci de votre aide précieuse

Par Isadore

Bonjour,

Non, l'étymologie ne saurait constituer un motif de refus. D'ailleurs votre envie d'adopter un prénom "masculin" comme Rémi ne saurait être non plus un motif de refus.

Je ne vous conseille pas de mentionner le prénom de "Vira".

Il est vrai qu'un diminutif ou autre surnom ne peut être adopté comme nouveau prénom, parce que ce n'est pas un prénom mais une marque d'affection.

Mais si vous prouvez que Vir n'est pas votre surnom mais votre prénom d'usage, avec des témoignages et si possible des documents tels que bulletins de salaire ou relevés de comptes,

Le traumatisme émotionnel et l'usage d'un prénom pendant 20 ans me semblent des raisons suffisantes pour justifier la demande, si c'est bien étayé.

En revanche mentionner cette histoire de "Vira" n'a aucun intérêt, ce n'est pas votre prénom d'usage, cela ne représente rien pour vous et cela ne fera qu'embrouiller les choses. Faites simple.

Et non, il ne faut surtout pas écrire "Vir/Vira" sur le Cerfz, à moins de vouloir s'appeler "Vir-Vira".

Par Vir09

Merci Isadore, pour votre réponse.

Je comprends bien ...

Mais pour ce qui est des documents tels que bulletin de salaire ,relevé de compte ...il m'est impossible d'en fournir car ne voulant pas prendre me risque d'enfreindre la loi et usurper mon identité ,j'ai toujours dû décliner ma vraie identité dans ce type de situation. comment aurait il pu en être autrement?

J'ai effectivement lu sur le site du " Service public" que ce type de justificatif était demandé ,mais ce n'est pas logique ... la loi nous demande de nous présenter avec notre vrai identité auprès des institutions ,et c'est bien cela le problème. si je pouvais écrire n'importe quel prénom pour du travail et autres je ne me prendrai pas la tête à vouloir faire ce changement...

Les seules preuves que je pourrais donc fournir en plus des témoignages de mes proches seront des factures d'achat, certaines factures médicales de praticien non conventionné (comme de l'ostéopathie)... Mais je ne peux quoi plus si je veux rester en accord avec la loi ...

Par Isadore

Bonjour,

Certaines personnes font figurer leur prénom d'usage sur des documents du quotidien. Par exemple mon employeur accepte de créer les adresses électroniques des salariés avec leur nom ou prénom usuel (j'ai un collègue qui a un nom qui fait 20 caractères, pour la vie de tous les jours il l'a un peu raccourci).

Sans penser à mal des gens signent des contrats sous le nom ou le prénom qu'ils utilisent au quotidien, et l'employeur ne tique pas.

Il n'est donc pas impossible de se retrouver avec des documents mentionnant un prénom usuel non porté à l'état-civil.

Vous avez même des personnalités politiques qui font inscrire leur identité usuelle sur leurs documents de campagne (un de nos anciens présidents qui a fait sauter une partie de son nom, et une députée qui s'appelle à l'état-civil Marion Anne Perrine mais qui se fait appeler par son prénom de baptême).

Par Vir09

Certes...mais justement moi ça fait des années que je ne suis plus salariée...et le fait d'avoir à révéler mon identité auprès des employeurs et collègue fait malheureusement partie de ce choix...

Là où c'est beaucoup plus embêtant c'est que je travaille à mon compte, mais tellement bloquée par mon prénom que je n'ose pas monter ma micro-entreprise tant que mon prénom d'origine subsiste... ! En fait, c'est un frein dans tous les domaines de ma vie et j' ai bien mis l'accent sur ce fait dans mon témoignage.

Je n'aurais donc pas de documents de ce type à partager mais je vais bien expliquer pourquoi.

Le fait que mes deux parents soient en total accord avec le prénom " Vir " ,qu'ils soient habitués a m'appeler ainsi depuis l'enfance, et qu'ils aient tout deux rédigés un témoignage est un plus ,non ?